

Minute n° 01 LLR 2011
Référence CADE : 11-05
LLR c/ E.P.

DECISION DISCIPLINAIRE DU 28 MAI 2011

COMMISSION DE DISCIPLINE DE LA LIGUE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

DEMANDEUR :

Ligue d'Échecs du Languedoc-Roussillon, en la personne de son Président J. D.
Siège social : Chez monsieur J. D. - -

DEFENDEUR :

Monsieur E. P.

COMPOSITION DE LA COMMISSION :

Président : Joseph HERNANDEZ

Secrétaire : Alain HERRERO

Membre : Jean-Pierre LUNATY

DEBATS :

Séance publique du 28 mai 2011 à 10 h 30

DECISION DISCIPLINAIRE :

Contradictoire, en premier ressort, prononcée le 28 mai 2011 par Joseph Hernandez, président, assisté de Alain Herrero, secrétaire de séance.

FAITS ET PROCEDURE, PRETENTIONS ET MOYENS DES PARTIES :

La présente commission est réunie à la demande de la Commission de l'Action Disciplinaire et de l'Éthique de la Fédération Française des Échecs, suite à une demande de la Ligue d'Échecs du Languedoc-Roussillon.

Il est reproché à monsieur E. P. d'avoir expédié par courriers électroniques, référencés ci-après, des écrits et avoir proféré des paroles tombant sous le coup de l'article 3.1 du règlement disciplinaire de la Fédération Française des Échecs :

« comportement pouvant nuire au fonctionnement normal à un des organismes déconcentré de la Fédération Française des Échecs »

Références : (voir documents annexes)

- Courrier électronique de E. P.
à la Présidente de la Commission Jeunes, au Président de la Ligue, à la personne du Conseil Régional du LR financeur majeur de la Ligue
le 10/01/2011

- Courrier électronique de E P
au Président de la Ligue du LR
le 30/09/2009
- Courrier postal récapitulatif du Président de la Ligue du LR
au Président de la CADE
le 6 mars 2011

Monsieur E P a été convoqué à l'audience de la commission de discipline du 28 mai 2011 par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 6 mai 2011. Monsieur E P s'est présenté à l'audience ainsi que monsieur J D président de la Ligue d'Echecs du Languedoc-Roussillon. Les deux parties ont été entendues au cours de cette audience.

MOTIFS DE LA DECISION

La commission considère que les écrits de monsieur E P dans les courriers des 30 /09/2009 et 10/01/2011 en particulier, sont blessants, inappropriés voire vexatoires et constituent un comportement pouvant nuire au fonctionnement normal de la Ligue du Languedoc-Roussillon, organisme déconcentré de la Fédération Française des Echecs.

Les termes utilisés sont également de nature à donner une image très négative de certains bénévoles de ladite Ligue qui consacrent leur temps, dans le respect des règlements en vigueur, au bon fonctionnement de cette Ligue.

PAR CES MOTIFS

La Commission de Discipline, après avoir délibéré, statuant publiquement et en premier ressort, sans remettre en cause le travail positif et la compétence de monsieur E P dans le domaine échiquéen, décide d'infliger un avertissement à monsieur E P .

Cet avertissement s'accompagne de la recommandation faite à monsieur E P d'éviter à l'avenir de tenir tout propos qui serait inutile, désobligeant, blessant, irrespectueux ou vexatoire tant envers la Ligue d'Echecs du Languedoc-Roussillon, son Président ou les bénévoles qui œuvrent au sein de cette Ligue, et à fortiori, devant des organismes publics ou externes à la Ligue.

La présente décision :

- Sera notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à monsieur Eric PRIE et à la Ligue d'Echecs du Languedoc-Roussillon et par simple lettre à monsieur Serge DESMOULIERES, président de la CADE, aux fins de publication et d'archivage,
- **Peut être frappée d'appel par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président de la Commission d'appel :**

Monsieur Philippe FALGAYRETTE
2, rue Paul Delmet
75 015 PARIS

Dans un délai de 10 jours à compter de sa notification.

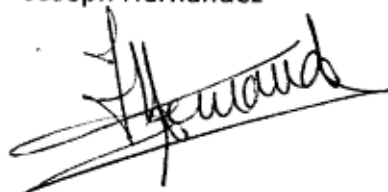
Faute de quoi, elle deviendra définitive.

En foi de quoi, la présente décision rendue le 28 mai 2011 a été signée par le président et le secrétaire.

Le Secrétaire
Alain Herrero

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Herrero', written over a horizontal line.

Le Président
Joseph Hernandez

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hernandez', written over a horizontal line.